

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS D'HYDRO-QUÉBEC
À STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES ET AU GROUPE STOP**

1. Conclusion et recommandation sur la définition de la période de pointe

Référence : i) Rapport d'expertise de Jacques Fontaine, page 18, 1^{er} paragraphe

Préambule :

« Une pointe définie comme représentant les 100 heures les plus chargées de l'année correspondrait plus justement à la période d'utilisation de ces équipements et mesures plus coûteuses, de quelques dizaines d'heures par année. »

Questions :

- 1.1 Veuillez justifier votre recommandation d'une période de pointe composée des 100 heures les plus chargées de l'année.
- 1.2 En quoi les équipements et mesures plus coûteuses devraient influencer l'allocation du coût de fourniture de l'électricité patrimoniale par catégorie de consommateurs?

2. Définition des pertes

Référence : i) Rapport d'expertise de Jacques Fontaine, page 20, 1^{er} et 2^e paragraphes

Préambule :

« Quant à l'allocation des coûts en énergie, nous conserverons les taux de pertes établis par Hydro-Québec.

Pour l'allocation des coûts en puissance, nous répartirons de façon linéaire le taux de pertes moyen en fonction de la puissance moyenne appelée par chaque catégorie tarifaire, partant du principe selon lequel le taux de pertes est proportionnel à la puissance. Il s'agit là d'une approximation raisonnable; qui est manifestement de meilleure qualité que celle proposée par Hydro-Québec consistant à allouer les pertes en puissance selon le même ratio que les pertes en énergie. »

Questions :

- 2.1 Veuillez présenter les raisons qui supportent l'introduction de taux de pertes en puissance au niveau de la formule d'allocation.
- 2.2 Considérez-vous qu'une répartition linéaire du taux de pertes moyen en fonction de la puissance moyenne appelée par chaque catégorie reflète bien le niveau des pertes de transport et de distribution par catégorie?
- 2.3 Considérez-vous que la répartition des pertes en puissance représente un processus analytique complexe?
- 2.4 Quelles sont les conséquences de l'utilisation de taux de pertes en puissance qui sont différents des taux de pertes en énergie au niveau de la formule d'allocation?

3. Définition des pertes

Référence : i) Rapport d'expertise de Jacques Fontaine, page 21, Tableau 7, 5^e colonne

Préambule :

« Taux de pertes selon la puissance moyenne des 100 heures de pointe(%). »

Questions :

- 3.1 Veuillez confirmer et démontrer avec chiffres à l'appui pour chacune des années 2001 et 2002 que pour déterminer le taux de pertes en puissance par catégorie vous utilisez une répartition linéaire du taux de pertes moyen en fonction de la puissance moyenne appelée par chaque catégorie. Le cas échéant, veuillez expliquer pourquoi vous avez choisi cette méthode.
- 3.2 Veuillez démontrer avec chiffres à l'appui pour chacune des années 2001 et 2002 comment vous évaluez le taux de pertes en puissance du Distributeur.

4. Hypothèse de pertes en puissance basées sur la moyenne de 100 heures de pointe

Référence : i) Rapport d'expertise de Jacques Fontaine, pages 27 et 28, Tableaux 10.1 et 10.2, 4^e colonne

Préambule :

« Coûts de fourniture totaux (ϕ/kWh) »

Questions :

- 4.1 Veuillez présenter la formule d'allocation que vous utilisez pour l'établissement des coûts par catégorie de consommateurs. Quelles sont les différences entre cette formule et celle proposée par le Distributeur?
- 4.2 Considérez-vous que la formule proposée par le Distributeur est cohérente avec les approches traditionnelles d'allocation des coûts? Êtes-vous du même avis par rapport à la formule que vous utilisez?
- 4.3 Pour chacune des années 2001 et 2002, veuillez fournir les parts que vous utilisez pour la répartition de l'énergie et de la puissance dans la formule d'allocation.
- 4.4 Utilisez-vous des taux de pertes en puissance pour l'établissement des facteurs d'utilisation au niveau de la période de pointe de 100 heures?
- 4.5 Pour chacune des années 2001 et 2002, veuillez spécifier quel est l'impact (en ϕ/kWh) sur le coût des catégories aux tarifs D et DM, G et à forfait, M, L et H, et DT de l'utilisation de taux de pertes en énergie et de taux de pertes en puissance, par rapport à l'utilisation de taux de pertes en énergie seulement.